



Conseil Municipal : séance du 21 février 2018

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-huit le mercredi 21 février, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19
Absents :
Date de convocation
16 février 2018

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER

Excusé : Eric JAMET donne pouvoir à Murielle CHAPU

Absent :

Secrétaire de séance : Ralph MILLERAND

Le compte rendu du 17 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

- Réunion SIVM du 5/2/2018 :

Bilan de la mutualisation du matériel :

En 2016, la commune a emprunté pour 404,32 euros et prêté pour 539,00 euros de matériel.

En 2017, la commune n'a pas emprunté de matériel mais en a prêté pour 70,56 euros.

Le SIVM a des projets d'achat de nouveaux matériels.

Le bilan de la mutualisation du personnel est en cours.

La mise à disposition d'agents est obligatoirement refacturée au coût réel.

- Réunion SIVM du 15/2/2018 (par Sylvie BELLANGER)

Le SIVM n'a pas l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La MSA a présenté sa charte territoriale de solidarité. Il s'agit d'une enquête de recensement sur les besoins de tous les retraités, quelle que soit leur caisse de retraite.

La question du droit des sols a été abordée.

Une nouvelle entreprise va s'installer sur la zone artisanale de la Ronde et va recruter.

Jérôme HARRAULT a reparlé de la Maisons de Service Au Public.

Le nouveau logo a été validé.

D20180221-01-ConventionBrainMutualisationMAPAVoirie

CONVENTION DE MUTUALISATION

Avec la commune de Brain/Allonnes

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2014, le conseil municipal l'avait autorisé à signer une convention d'ingénierie avec la commune de Brain/Allonnes en vue d'établir un programme d'entretien de la voirie communale de Varennes-sur-Loire.

Considérant que la mission accomplie par M. Pascal DESMAN, dans le cadre de sa mise à disposition, a donné entière satisfaction, il serait souhaitable, sous réserve de l'accord du conseil municipal de Brain-sur-Allonnes et de l'agent, de conclure une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer avec la commune de Brain-sur-Allonnes, une convention de coopération conventionnelle en vue de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial pour une mission d'ingénierie comprenant :
- l'estimation des besoins en matière d'entretien de la voirie communale de Varennes-sur-Loire,
- la réalisation du cahier des charges,
- l'analyse des offres,
- le suivi des travaux.

La commune de Varennes-sur-Loire remboursera à la commune de Brain-sur-Allonnes la rémunération et les charges sociales au prorata du temps de mise à disposition ainsi que les frais kilométriques pour les déplacements effectués pendant la mission.

- Fibre optique : Monsieur le Maire, membre du SMO (syndicat mixte ouvert pour la fibre optique), donne des informations sur l'état d'avancement du dossier :

Dans le cadre du marché pour le déploiement de la fibre optique sur le département du Maine-et-Loire, les plis ont été ouverts. Parmi les quatre entreprises qui ont déposé une offre, TDF a été retenue. Sur les 324 millions d'euros, seulement 36 millions restent à la charge des collectivités. Ainsi, la participation financière prévue de la communauté d'agglomération est annulée. La délégation de service public est de 25 ans et 200 emplois équivalents temps plein ont été créés.

Le coût du raccordement sera de 350 euros pour les collectivités, quelle que soit la distance entre la limite de propriété et le réseau, l'usager n'aura rien à payer jusqu'à sa limite de propriété. Le déploiement commercial sera fait en priorité par des petits opérateurs, puis par les opérateurs historiques.

- Les finances de la communauté d'agglomération sont saines avec 4,5 années d'endettement. Celles du département se redressent avec 9 années d'endettement, une meilleure CAF et des droits de mutation à la hausse.

- Travaux de la levée de la Loire : Les crédits ont été votés pour une réalisation en deux tranches. Il en coûtera 74 000 euros à la communauté d'agglomération (finalisation des études). La phase de travaux débutera en 2019.

- Réunion EVS du 16/2/2018 par Sylvie BELLANGER :

- Les statuts ont été modifiés et, en cas de dissolution, les fonds disponibles iront en priorité au SIVM car le syndicat avait pris en charge une partie du déficit à la place des communes.

- Réunion du 29/2/2018 par Sylvie BELLANGER :

- Des volontaires se sont fait connaître et sont prêts à s'investir auprès des seniors pour le transport solidaire.

- Le montant des cotisations 2018 pour l'EVS et le LAEP ont été arrêtés.

- Comité syndical du SMIPE par Michel LECHAT :

- Le tarif de reprise des films plastique passe de 178 euros à 67 euros la tonne car le plus gros repreneur était la Chine. Les tarifs de mise à disposition des caissons ont aussi été revus. Les communes ont droit à 2 caissons gratuits par an. Une étude d'optimisation du territoire est en cours et en janvier 2020, les communes du Maine-et-Loire devront quitter le SMIPE.

- Comité syndical du SMBAA par Jean-Luc JOULIN :

A compter du 1^{er} janvier 2019, le syndicat devrait intégrer les communes de l'Indre-et-Loire. Il aura les mêmes compétences avec, en plus, la prévention des inondations, sauf pour la digue de la Loire. Le nombre de délégués passera de 62 à 27 pour un plus grand territoire. Ils sont désignés par les intercommunalités et non plus par les communes. Il est cependant prévu de constituer des groupes de travail avec des représentants des communes afin de conserver la proximité avec le territoire.

BUDGET 2018

- Résultats financiers 2017 :

Au 31 décembre 2017, la section de fonctionnement présente un excédent de 1 012 528,57 euros et la section d'investissement un déficit de 183 202,50 euros, restes à réaliser compris. Le résultat à affecter est de 829 326,07 euros.

La capacité d'autofinancement brute est de 308 456,07 euros et l'épargne nette de 242 877,98 euros.

D20180221-02-VoteSubventions2018associations

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les montants des subventions aux **Associations** suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Allonnes	2 200	Ecole de Musique de Blou Brain Varennes	15 266

AFR VIVADO (jeunesse)	26 888	Espace Vie Sociale (EVS)	460
AFR VIVADO (enfance APS et ALSH)	30 100	EVS (LAEP)	358
AMIS DE L'ORGUE Varennes/Loire	300	ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier)	2 500
AREGHAT	50	FGDON VARENNES	485
ASCC (Sauvegarde Chapelles Calvaires de l'Anjou)	20	MUSIC'A VARENNES	1 600
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Fournitures)	6 500	ONEA Omnibad Nord Est Anjou	800
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Classe découverte)	4 340	S.P.A autonome du Maine et Loire	581
CHŒUR A CŒUR Chorale	500	USV TENNIS	1 400
CO-LIBRIS Bibliothèque	2197	USEP	452
COMITÉ DES FÊTES	1 450		
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 pour un TOTAL de 98 447 €			

La compétence « Ecole de musique » devrait être transférée à la communauté d'agglomération à la rentrée 2018-2019. La participation des communes ne devrait pas bouger mais les tarifs pour les familles pourraient diminuer. Le déficit de l'école de musique de Saumur ne sera pas épongé par les autres communes.

o Débat d'orientation budgétaire investissement

- Carrelage de l'église : l'Architecte des bâtiments de France n'impose aucune prescription particulière, mais propose de réaliser une frise le long des bancs dans un but esthétique. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Fondation du Patrimoine.
- L'acte d'achat pour l'euro symbolique du bâtiment de l'école de musique sera signé le mardi 27 février à l'étude de maître ZENNER.
- Les arbres de la rue du Champ Bertain seront remplacés pour un montant de 2 500 euros.

Monsieur le Maire précise que le budget 2018 sera un beau budget car les investissements projetés ont pour but de :

- Faciliter l'accès aux équipements et services de notre commune, de renforcer la mobilité et la sécurité (liaison douces, accès et quai de bus pour les PMR...)
- Soutenir la rénovation de l'habitat et des commerces (projet du logement du 2 rue de Gaure, agrandissement du parking de la MSP et de la future pharmacie), la transition écologique et énergétique (isolation extérieure de l'école)
- Accroître l'attractivité en soutenant les moyens modernes de télécommunications, des projets sont en cours
- Renforcer la cohésion sociale en créant des espaces de promenade de rencontre et d'échange, verger partagé, aire de jeux (terrain multisport), voies piétonnes
- Donner la priorité au végétal, stationnement arboré, zone végétale humide.

Le but est de moderniser notre commune tout en maintenant l'effort sur les économies de fonctionnement (rénovation énergétique des bâtiments...) et tous ces investissements doivent se faire dans le souci de ne pas créer de nouvelles charges. A titre d'exemple, le bail emphytéotique qui sera signé avec la MAV (musique à Varennes) transférera les charges de fonctionnement sur l'association.

SUBVENTIONS

Le conseil municipal est informé qu'une demande de subvention dans le cadre du plan « héritage et société » pour le projet de terrain multisport a été déposée auprès du CNDS (Comité National pour le Développement du Sport).

o Clôture du lotissement de la Malaiserie

D20180221-03-SubventionMalaiserie

SUBVENTION AU LOTISSEMENT « LA MALAISERIE »

VU le déficit de clôture du budget du lotissement de la Malaiserie au 31/12/2017,

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de verser une subvention d'équilibre de 26 310,12 € au budget du lotissement « La Malaiserie » pour l'exercice 2018 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune (article 657363 en dépenses) et du lotissement (article 7552 en recettes) ;

Le déficit est probablement dû, en partie, au fait que les 10 logements sociaux n'ont pas été intégrés au départ pour le prix réel d'achat par Saumur Habitat. Il sera soldé sur 4 ans.

- Adhésions AMF, Plantes et cités, Fondation du patrimoine et CAUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement des adhésions ou cotisations annuelles aux organismes suivants :

Organismes	Montant 2018
AMF 49	692,87 €
AMFR	150,00 €
CAUE	191,40 €
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00 €
PLANTES ET CITES	105,00 €

○

D20180221-04-VenteRenaultExpress

CESSION RENAULT EXPRESS

Monsieur le Maire explique que le véhicule RENAULT EXPRESS, immatriculé 6261YD49 et mis en circulation le 10 mai 1996, ne sert plus et qu'il serait souhaitable de le vendre pour ainsi faire des économies de fonctionnement, notamment le coût de l'assurance.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **AUTORISE**, à l'unanimité, la cession du véhicule RENAULT EXPRESS, immatriculé 6261YD49 et mis en circulation le 10 mai 1996 au prix de 550,00 euros.

Le véhicule, qui totalise 201 000 km au compteur, sera vendu en l'état, sans contrôle technique préalable.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'installation d'un bar à vin avec petite restauration au Port :

Monsieur le maire a reçu monsieur Julien ROUSSELOT, qui recherche un endroit pour installer son bar à vin avec petite restauration et programmation culturelle dénommé « la belle excuse ». Le site du Port l'intéresse mais le coût de desserte en électricité s'élève à 50 000 euros.

- Boule de fort : Le challenge des cantonniers se déroulera le 24 mars 2018 à partir de 18h00 à Allonnes.

○ Loire Vallée : Les responsables de l'entreprise ont été reçus en mairie pour envisager des mesures de conservation de la voirie communale. Un accord a été trouvé avec la mise en place d'un plan de gestion des chargements et déchargements de sable sur des plateformes stabilisées afin de ne plus stationner les gros engins sur les routes. Sylvie BELLANGER demande si l'entreprise s'est engagée par écrit. Gilles TALLUAU répond que l'entreprise et la commune ont élaboré le plan de gestion en commun et que chacune des parties en ont conservé un exemplaire.

○ Les responsables de l'Association « j'aime Varennes » ont été reçus en mairie lundi soir afin d'exprimer leur souhait d'organiser une animation sur la place du Jeu de Paume à l'occasion des 100 ans de l'armistice de la Grande Guerre le 11 novembre 2018. La manifestation débiterait le samedi soir pour s'achever le dimanche juste avant la cérémonie officielle de commémoration. Le projet sera concrétisé en mai ou juin et présenté à M. le Maire.

- Un jeune condamné à des travaux d'intérêt général (T.I.G) travaille actuellement auprès des agents du service des espaces verts.
- Le département a informé la mairie, par courrier, que les barrières de sécurité qui ont été déposées à certains endroits en bordure de la levée ne seront pas remises.
- un écoulement du réseau d'assainissement est à l'origine du problème de mauvaises odeurs rue du Docteur Terrien car les eaux usées se mélangeaient aux eaux pluviales. La Sté SAUR doit réparer prochainement.
- Sous réserve de l'accord définitif de la CNRCAL, Bernard BURON devrait partir à la retraite au 1^{er} juillet 2018 : un tuilage pendant tout le mois de juin serait souhaitable. Une publicité sera faite sur le site cap territorial pour le recrutement d'un nouvel agent.
- De nouvelles opérations de tir aux pigeons (carabine à air comprimé) sont programmées prochainement.
- Gilles TALLUAU annonce qu'il a décidé de cesser son activité professionnelle le 27 avril prochain.

Tour de table :

- Sophie GEGU signale que suite à la soirée dansante du week-end dernier, des gobelets et de nombreux mégots ont été abandonnés autour de l'entrée de la salle des fêtes. La remarque sera transmise à l'association du foot.
- Valérie COUBARY fait savoir que l'EVS va renouveler son bureau prochainement et qu'elle souhaite laisser sa place.
- Christiane LANGE demande si des cas de rougeole ont été recensés sur la commune. Monsieur le maire confirme qu'il y a eu plusieurs cas : 2 enfants et une femme parmi la communauté des gens du voyage et un enfant scolarisé à l'école de Varennes, qui n'avait reçu qu'une seule injection.
- Ralph MILLERAND s'interroge sur la grande quantité de lignes téléphoniques qui ne sont plus entretenues depuis plusieurs années. Beaucoup de poteaux sont penchés, voire cassés. Monsieur le maire lui répond qu'il faut relever le numéro du poteau ou mieux, prendre la plaque en photo et la mairie pourra le signaler via internet.
- David CHEVALLIER fait savoir que, pour lui, il manque des arbres et des haies dans la commune.
- François BERNARD demande où en est le déploiement des compteurs Linky et propose que le conseil municipal se prononce sur ce dossier. Monsieur le maire répond qu'il n'appartient pas au conseil d'accepter ou de refuser le compteur Linky. Il considère que chacun doit pouvoir faire ce qu'il veut.
- Yves MABILEAU signale qu'il y aura du nettoyage à faire au Port, suite à la montée des eaux de la Loire.
- Christine JOUSSELIN fait un compte-rendu du conseil d'école du 16 février. Les effectifs sont de 201 élèves, dont 20 CM2 qui vont quitter l'école à la fin de l'année scolaire. Le carnaval aura lieu le 14 avril et la fête de l'école le 22 juin. Les enfants vont créer les affiches pour la journée citoyenne.
- Alain LECHAT rappelle qu'il va falloir traiter contre le tigre du platane.
- Sylvie BELLANGER donne les dates des Marchés de Producteurs de Pays. Le premier aura lieu le 27 avril à Allonnes et le dernier le 31 août à Varennes-sur-Loire. Des idées d'animation sont recherchées. Les petites fouées à garnir, mises en place à Varennes en 2017, seront généralisées à tous les marchés. Le CCAS sera convoqué très rapidement en vue de décider de la prise en charge des obsèques de Mme Annick FERRAULT.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 21 mars 2018 à 20h00.

La séance est levée à 23h36.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégu	B. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand

